

TRANSPORTS SCOLAIRES ANNÉE 2025-26

MARTINIQUE TRANSPORT déplore des incidents de surcharge sur certaines lignes de transport scolaire. Dans certains cas, des élèves n'ont pas pu être transportés ; dans d'autres la capacité de transport autorisée a été dépassée. Ces situations sont inacceptables et contraires à notre mission prioritaire : garantir la sécurité des élèves.

Ces perturbations résultent, entre autres, des inscriptions tardives et de dossiers incomplets. La campagne officielle des inscriptions au transport scolaire s'est déroulée du 7 juillet au 22 août 2025. Afin d'éviter une attente trop longue au siège, des points d'accueil délocalisés avaient été mis en place dans différentes communes de la Martinique.

De plus, la démarche d'inscription au transport scolaire est totalement dématérialisée. La plateforme d'inscription est disponible tous les jours et 24/24heures, il est donc possible de procéder à une inscription depuis n'importe quel appareil connecté.

Après la date limite fixée au 22 août, 3 565 dossiers ont été déposés dont 1575 depuis le 1er septembre 2025. Nombre de ces dossiers ne remplissent pas les conditions prévues par l'article 3.4 du règlement des transports scolaires : formulaire dûment renseigné, pièces administratives complètes et paiement.

A cette date, MARTINIQUE TRANSPORT dénombre 13 438 dossiers d'inscription validés.

Nous rappelons que seuls les élèves dont le dossier est validé et payé (en totalité ou au moins une échéance) peuvent utiliser les services de transport scolaire. Tant que ces deux conditions ne sont pas remplies le transport de l'élève relève de la responsabilité du parent.

Le non-respect de ce point du règlement impacte directement l'organisation et les services destinés aux élèves en règle.

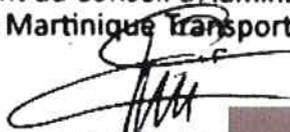
Chaque année, MARTINIQUE TRANSPORT prévoit et rappelle aux familles l'importance de s'inscrire dans les délais pour que nos services puissent s'organiser efficacement avec les sociétés de transport contractuelles et garantir un transport sûr et équitable. Afin de faciliter l'inscription, un assouplissement avait été mis en place : le paiement peut être différé, mais l'inscription et la complétude des pièces administratives doivent impérativement être respectées.

L'organisation du transport scolaire repose sur une responsabilité partagée : MARTINIQUE TRANSPORT met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le service, mais le respect des règles et délais par les familles est indispensable pour garantir la sécurité et l'équité.

Des mesures correctives sont mises en place pour réguler la situation. Des contrôles stricts seront appliqués et le principe de tolérance zéro sera mis en œuvre.

Fort-de-France, le 10 septembre 2025

**Le Président du Conseil d'Administration
de Martinique Transport**



Arnaud RENE-CORAIL

